



Echos du Conseil municipal du 28 juin 2011

*Finally, the central subject of this municipal council was 'living together'. With a project of bus at high level of service and the circulation plan associated, well understood (actual obligation),
But also in favor of the preservation of the woods of Chassay, of the accessibility (for people in situation of handicap) of the streets and public spaces, of the internal mobility plan of the municipal agents, or of the insertion of 10 families Roms.*

In all these domains, let's find the ways of concertation and of the general interest.

Good reading !

Patrick COTREL,

Président du groupe Harmonicité

au sein du Conseil municipal

<http://www.patrickcotrel.com/>

**Vous pouvez retrouver ces
'échos' et les précédents sur mon BLOG :**

Déclaration préalable :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) :

(extraits) Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour du conseil municipal, je souhaite vous livrer mes commentaires, remarques et réflexions au sujet du débat que suscite actuellement le plan de circulation du Chronobus au sein de la population.

Les inquiétudes, que je comprends fort bien, expriment à la fois un attachement à la qualité de vie et à l'identité de la commune et une appréhension face aux mutations que va connaître Sainte-Luce.

Le rôle du maire, le rôle des élus, est d'écouter ces inquiétudes, d'y apporter réponses et solutions. Nous sommes là pour garantir la qualité de vie.

Mais notre rôle est aussi d'accompagner Sainte-Luce dans le sens de l'histoire, d'anticiper les nécessaires évolutions de notre territoire. (...)

Aujourd'hui, de la Bottière à Thouaré, des quartiers sortent de terre, de nouvelles populations arrivent.

C'est à l'échelle de cette partie de l'agglomération qu'il faut penser l'organisation du territoire, notamment en matière de déplacements.

Vous le savez, le projet de Chronobus répond au retard pris par notre secteur en matière de transports publics, mais il vise aussi à nous rapprocher de Nantes. (...)

C'est aussi, pour la commune, une opportunité de repenser l'organisation du centre-ville, que nous souhaitons plus accueillant, plus ouvert aux cyclistes, aux piétons, aux personnes âgées, aux jeunes, aux familles.

Sans cette organisation, notre centre-ville risque, dans l'avenir, d'être saturé par les automobiles venant de Nantes ou Thouaré. (...)

En même temps, et je tiens à le préciser, les voitures n'en seront pas exclues : je rappelle qu'un système de boucle permettra de circuler sur une voie dans le centre-ville : (...)

Aujourd'hui, si nous sommes attachés au principe du Chronobus et aux objectifs du plan de circulation, nous ferons tout pour préserver et même améliorer la tranquillité des habitants. C'est un projet pour les Lucéens !

Il me paraît donc essentiel d'en rappeler les différentes étapes : Depuis la mi-mai jusqu'à la réunion publique de jeudi 30 juin, nous informons les habitants des grands principes du plan de circulation, en recueillant leurs remarques, lors des réunions, mais aussi lors de permanences et de nombreux rendez-vous.

Toutes les remarques sont adressées à Nantes métropole pour les analyser et améliorer le projet, du moins lorsque cela est possible.

Ces échanges entre les habitants, la commune et Nantes métropole vont se poursuivre tout au long de l'année 2011. Je souhaite que les techniciens de Nantes métropole viennent dans les quartiers, sur le terrain, à la rencontre des habitants. C'est comme cela que nous réussirons, ensemble, ce plan de circulation !

Cette phase va durer jusqu'en février 2012, période d'enquête publique, dont le but est de recueillir l'avis des habitants sur les grands principes d'aménagement liés au Chronobus.

Le projet pourra à nouveau être amélioré jusqu'à l'été 2012, date de démarrage des travaux. (...)

Au moment où ce dossier passionne Sainte-Luce, je souhaite souligner ces différents éléments, appeler de mes vœux un dialogue plus serein et surtout rassurer les Lucéens : nous sommes prêts d'eux, à leur écoute.

Nous voulons réussir ce dossier d'intérêt général avec eux !

Jacques GAUDICHAUD : (au nom du groupe

Sainte-Luce Toujours) (résumé) *Tout d'abord, pour l'antenne Orange, tout le monde se félicite de la fin de ce problème. Mais pourriez vous nous préciser le lieu de la nouvelle implantation et les conséquences financières pour la commune ?*

Réponse impossible à fournir pour le moment, puisque l'accord n'est pas encore finalisé.

Pour le chronobus : il présente un intérêt modéré et les communications entre les lotissements provoquent des réactions. Le système des boucles est fait pour les commerçants, mais vous allez provoquer une coupure entre l'Ouest et l'Est de la commune Les lucéens ne vont

pas avaler sans broncher une coupure du centre ville pendant 18 heures par jour pour des non lucéens et pour des gains minimes de temps. Cela va provoquer des pertes pour les commerçants.

Il faut revoir entièrement la copie et prendre en compte les lucéens et pas la TAN. Nantes Métropole peut-elle imposer ce que les Lucéens ne veulent pas ?

Maryvonne SARRAZIN (au nom de Sainte-Luce)

Avance : (résumé) Sainte Luce, notre ville séduit par sa dynamique associative, son attractivité commerciale, ses espaces verts ; bref bien vivre à Sainte Luce est connu et apprécié par tous y compris par les élus que nous sommes. Nous sommes aux portes de Nantes ce qui ajoute aux atouts de Sainte Luce (...)

De ce fait nous subissons une forte pression foncière avec une surenchère sur le prix des terrains disponibles. Ce prix du foncier éloigne les familles modestes de notre ville. Nous avons décidé d'avoir une politique volontariste d'accueil de nouvelles populations en nous impliquant dans le programme local de l'habitat de Nantes Métropole. Pour Sainte-Luce, c'est 180 logements commencés par an dont 27% de logements sociaux.(...)

M et Mmes de l'opposition, vous agitez le chiffon noir de sur-urbanisation mais rappelez vous ... c'est bien le Plan Local d'Urbanisme voté par vous qui est aujourd'hui en application sur la Ville ; c'est bien vous qui avez voté le R+2 +Athique ou Combles sur quasiment l'ensemble de la Ville. Nous avons donc décidé de revoir le PLU, pour permettre tout simplement d'accueillir des nouveaux habitants en respectant au maximum la tranquillité des lucéens. (...)

Vous critiquez également la Zac de la Minais alors qu'elle fait partie des engagements que vous avez pris

Le CHRONOBUS, voilà également un beau, sujet de conversation !!!

Ce transport rapide et performant est attendu, et voulu par les Lucéens depuis plusieurs années. Nous ne pouvons plus accepter cette asphyxie du centre ville ; nous ne pouvons plus tolérer cette place prépondérante de la voiture.(...)

Comme je le disais en préambule, nous connaissons notre ville, nous aimons Ste Luce et nous ferons en sorte que son identité soit respectée et préservée.

Le plan de circulation dans ses grands principes a été présenté lors des réunions de proximité. Les habitants, les commerçants, se sont exprimés et toutes leurs observations ont été transmises à Nantes-Métropole pour étude. (...)

Notre travail d'Elu(e)s va consister à entendre les habitants et à faire en sorte que l'intérêt général ne se fasse pas aux dépens de l'intérêt individuel et c'est bien là que l'expertise de l'habitant, des commerçants est essentielle.

Alors au lieu d'attiser les inquiétudes et les colères, nous faisons le choix d'accompagner, tout d'abord notre ville dans un avenir de modernité et ensuite les habitants afin que ces changements interviennent dans une confiance partagée.(...)

Enfin, nous tenons à affirmer la cohésion municipale autour des Elus en charge de ce projet.

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité)(résumé) *Si nous ne voulons pas que notre centre ville étouffe sous les embouteillages accompagnant l'arrivée de nouveaux habitants à Sainte-Luce et Thouaré, il faut installer un bus à haut niveau de services (fréquence, rapidité, régularité, grande amplitude d'horaires).*

Cela va nécessairement modifier les habitudes de circulation automobile. C'est un nouveau plan de circulation qu'il faut penser à l'échelle de la commune. Il faut repousser le flux de transit vers l'A811, la route de Paris et le périphérique, faciliter la circulation inter quartiers et permettre aux usagers du centre ville d'y accéder.

Des Lucéens craignent qu'une partie du flux de transit vienne passer près de chez eux. Les commerçants voudraient savoir comment vont se faire leurs livraisons ou l'accès à des parkings privés,

A ces Lucéens, nous disons que nous sommes au début de la période de concertation : les études techniques ne sont pas faites et les solutions finales (dispositifs de ralentissement, aménagements, tracés) sont négociables. Tout au long de l'automne prochain, nous allons venir sur le terrain, avec les techniciens de Nantes Métropole pour en discuter avec eux. Et même après l'enquête publique de février 2012, tenant compte des conclusions du Commissaire enquêteur, les dernières adaptations seront possibles avant le démarrage des travaux à l'été 2012.

Il y a également des Lucéens qui sont assez hostiles au développement des transports en commun (et donc du chronobus). C'est un désaccord très net avec nos convictions et avec le programme sur lequel nous avons été élus. Ceux là pourront faire valoir leurs arguments au cours de l'enquête publique.

Enfin, il y a vous-même, Mesdames et Messieurs de l'opposition. Par presse interposée, vous dites avoir des propositions alternatives. C'est nouveau, car lorsque j'ai reçu une délégation de votre association conduite par son Président, au cours de mes permanences, je n'ai eu aucune de ces « propositions ». (...)

Bien entendu, nous sommes prêts à vous recevoir et entendre ces propositions. (...)

Si on vous lit bien, vous semblez penser que le chronobus est trop contraignant et qu'il suffirait d'ajouter quelques bus sur la ligne 92. Si cette position se confirmait, vous seriez bien dans la lignée de M. Chauty qui, à l'époque, combattait le projet de tramway défendu par Alain Chénard, avec une réelle vision d'avenir, contre l'immobilisme et le tout voitures.

Enfin, je précise que la construction d'une gare TER figure au Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole. Nous espérons bien qu'elle se concrétisera dans quelques années et que cela viendra compléter le chronobus.

Merci de votre attention.

3 - 1 Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics :

Roselyne DURAND : (résumé) *La loi impose que soient mis en place d'ici 2015 un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et le*

schéma directeur d'accessibilité des services de transport collectif par les autorités organisatrices des transports. Pour Sainte-Luce, la ville a réalisé le diagnostic des bâtiments communaux, en lien avec le Comité Consultatif Transports. Il est décidé de mettre en œuvre un PAVE

5 - 1 Bail emphyteotique bois du Chassay :

Maryvonne SARRAZIN : (résumé) De façon à prendre en responsabilité l'entretien et la préservation du bois du Chassay, la Mairie a signé un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans au prix d'un € uro symbolique avec « Atlantique Habitation ».

Précision : les abords des immeubles sont exclus du bail

et restent à la charge de LAH, ainsi que l'entretien des jeux qui sont vétustes.

Patrick COTREL : notre commune comporte un tiers de son territoire en zone naturelle. C'est une richesse et nous devons protéger ces espaces. Sainte-Luce n'est pas Sarcelles sur Loire : c'est une commune verte et équilibrée où il n'y a pas de sur-urbanisation.

5 - 2 à 4 Dénominations de voies :

Maryvonne SARRAZIN : (résumé) propose des noms de femmes pour la dénomination de nouvelles voies, afin de ré-équilibrer la parité : Danielle CASANOVA, Germaine TILLON et Marcelle BARON pour des voies du lotissement du Plessis Maillard,

Maryse BASTIE, Marie MARVINGT, Jacqueline AURIOL, Caroline AIGLE, Adrienne ROLLAND et Maryse HILSZ pour la ZAC Maisonneuve 2, Camille CLAUDEL pour le secteur de la Cadoire.

6 - Information énergie (réseau chaleur ZAC Minnais) - Information :

Patrick COTREL (résumé) Une délégation de service public a été attribuée à la société IDEX pour construire et exploiter les chaudières bois (et gaz) d'un réseau de chaleur devant alimenter le chauffage de 470 logements de la Minais, avec un objectif d'éviter l'émission de 650 tonnes de CO2 par an.

Le modèle économique de cette chaufferie reposait en partie sur une aide à l'investissement de l'ADEME (Etat) à hauteur de 48% (660 000 €).

Mais comme d'habitude, l'Etat se désengage sur tous les

fronts : cette subvention est supprimée.

Le Conseil Communautaire de Nantes Métropole a donc décidé que Nantes Métropole prendra en charge la part non financée par l'Etat (souhaitons que cela ne vienne pas s'ajouter au déficit de la ZAC qui sera réclamé à la commune). Nantes Métropole accepte de réduire la redevance perçue de 21 000 à 10 000 € par an et d'autoriser le délégataire à augmenter les droits de raccordement de 150 à 175€/KW souscrit, tout en lui demandant d'accepter une baisse du taux de rentabilité.

6 - 1 Plan de mobilité interne :

Patrick COTREL (résumé) Je vous ai déjà informé sur cette question : un groupe d'Agents municipaux volontaires a réfléchi sur les déplacements du personnel après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête à laquelle près de 130 personnes ont répondu. Ils ont élaboré un plan d'actions autour de 5 axes : développer l'utilisation du vélo ((un vélo à assistance électrique loué à NGE est mis à la disposition du personnel) et de la marche à pieds, encourager le covoiturage et l'utilisation des transports en commun, maîtriser le parc auto et les déplacements des agents, animer le plan de mobilité.

Ce plan d'actions donne lieu à une convention avec Nantes Métropole et la SEMITAN, avec des avantages pour le personnel municipal.

Claude ROUSSELOT (résumé) Remercie les Agents volontaires impliqués dans ce plan de mobilité.

Christophe CLERGEAU (résumé) En profite pour faire une mise au point sur la question d'un futur arrêt TER à Sainte-Luce, que certains évoquent comme une alternative au chronobus. Aujourd'hui, les trains qui s'arrêtent à Thouaré sont bondés. Pour qu'un arrêt à Sainte Luce se justifie, il faut pouvoir augmenter la fréquence sur cette voie très utilisée (toutes les 30 minutes en heure de pointe). Mais pour cela, il fallait des voies supplémentaires en gare de Nantes et un nouveau système de signalisation : c'est fait. Mais il faut aussi des voies de retournement à Mauves et Ancenis (pour que les trains puissent éviter d'aller jusqu'à Angers). Ce sera fait fin 2014, au mieux. Une gare à Sainte-Luce, qui va coûter 1 à 2 millions €, et qui pourrait avoir 5 à 8 arrêts par jour, ne pourra être obtenue qu'en 2015 ou 2016. Et de toute manières, elle ne sera complémentaire que au chronobus.

6 - 2 Inventaire des zones humides :

Gérard AUMON (résumé) Le SAGE Estuaire de la Loire (Shéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé en septembre 2009, demande aux communes de faire un inventaire des zones humides dans un délai de 3 ans.

Nantes Métropole a mandaté un bureau d'étude

spécialisé, mais il faut mettre en place un groupe de travail composé d'au moins un élu communal, un agriculteur, un représentant d'une association environnementale et un ancien ayant la mémoire d'avant le remembrement. Ce groupe doit être constitué dès septembre 2011.

Une charte est signée avec Nantes Métropole.

9 - 2 mutualisation de séjours été Thouaré-Sainte Luce :

Marie-Lise ROINE-LACHAISE : (résumé) En 2010, quatre séjours d'été ont été mutualisés avec la commune

de Thouaré. Cela permet de maintenir une offre diversifiée avec des coûts maîtrisés. Il est proposé de

renouveler cette collaboration pour quatre séjours en 2011.

Roselyne DURAND : (résumé) *Il existe également une mutualisation entre nos deux communes pour l'organisation de séjours pour les seniors.*

12 - 3 Subvention d'équipement à l'association Soleil ROM :

Pascal ISIDORE (résumé) *L'association Soleil ROM a acheté des mobil-homes pour venir en aide aux familles Rom installées à Sainte-Luce. La ville soutient cette action et accorde une subvention de 15 000 € à l'association Soleil Rom.*

Brigitte BICHE (résumé) *Lit l'intervention de Bernard AUNETTE à l'occasion de la remise des lauriers de la Fondation de France à l'association Soleil Rom :*

Mesdames, messieurs, Très chers ami.e.s,
Aujourd'hui, je suis très heureux : pour toutes les familles Roms qui vivent rue de la Loire, pour toute l'équipe de Soleil Rom, Philippe Barbo, son fondateur, bien sûr, Anne Gralepois, la présidente, et tous ces bénévoles qui se sont mobilisés dès l'origine en invoquant le « principe de dignité humaine ».

La reconnaissance de l'action de Soleil Rom et la mobilisation de nombreux Lucéens et Lucéennes, soutenus par leur mairie, va, je l'espère, montrer à d'autres communes que le rejet de l'autre n'est pas une solution et qu'il est possible d'accueillir dignement des Roms, sans naïveté ni angélisme, mais de façon responsable, réaliste, honnête et concrète.

Que s'est-il passé finalement ?

Dix familles, 40 Roms, des hommes, des femmes et des enfants, des citoyens et des citoyennes d'Europe, exclus de leur pays par la misère et le racisme, s'installent en février 2009, à Sainte-Luce sur un terrain ne leur appartenant pas. Mais parce qu'ils n'ont pas le choix.

Était-il acceptable de perpétuer le cercle infernal de l'exclusion par les expulsions successives en se réfugiant derrière la réglementation, en fuyant nos responsabilités d'élu.e.s, de citoyens et de citoyennes et, tout simplement, nos responsabilités de femmes et d'hommes ?

Non. À Sainte-Luce, nous avons dit : ça suffit !

À Sainte-Luce, nous pensons qu'il n'est pas acceptable de voir des êtres humains, des citoyennes et des citoyens européens, rejetés à la proximité de nos villes, de nos agglomérations.

À partir du moment où ces personnes étaient sur notre territoire, nous avons une responsabilité : les aider à vivre

dans des conditions décentes, les aider à se construire un avenir, ici ou ailleurs.

Et c'est ainsi qu'est née cette belle aventure humaine, en n'oubliant pas quelles tragédies ont traversé les Roms dans l'histoire.

C'est donc une autre histoire, plus chaleureuse, que nous avons voulu écrire localement.

Une histoire écrite à plusieurs mains.

Certes, il y avait la volonté municipale d'accueillir ces familles, de mettre à disposition un terrain et d'accompagner financièrement le dispositif.

Mais l'élément indispensable de la réussite de l'accueil des familles Roms était la mobilisation citoyenne.

Elle fut exemplaire, émouvante même, dès l'origine, depuis l'achat d'un groupe électrogène jusqu'aux actions menées au quotidien aujourd'hui, dans le domaine du travail, de la santé, de l'éducation, de la culture.

Les Lauriers de la Fondation de France sont une juste récompense pour toute l'équipe de Soleil Rom, car ils soulignent qu'un projet de ce type ne peut pas réussir sans l'engagement des habitants et des habitantes.

Dans une époque de repli sur soi, de rejet de l'autre, ce qui s'est passé à Sainte-Luce nous montre qu'il est possible de bâtir, ensemble, une autre histoire collective.

Ce qui se vit à Sainte-Luce avec ces familles Roms n'est pas uniquement un bienfait pour les familles accueillies.

Cela est bénéfique pour tout Sainte-Luce, parce que cela démontre la capacité de nos concitoyens et concitoyennes, à se mobiliser, à transmettre, à partager.

Sans le vouloir, Soleil Rom a donné une vraie leçon de générosité et de citoyenneté.

Ses bénévoles nous ont rendu, tout simplement, très fiers d'être Lucéens et Lucéennes.

Cette fierté, le maire de Sainte-Luce-sur-Loire la partage avec vous tous et vous toutes aujourd'hui.

J'espère que le coup de projecteur donné par la Fondation de France inspirera d'autres communes et d'autres citoyens et citoyennes.

Je vous remercie ».

Jacques GAUDICHAUD (résumé) *Les élus d'opposition considèrent que ce n'est pas à la mairie de subventionner de telles actions. Ils voteront contre cette délibération.*

12 - 6 Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat :

Pascal ISIDORE (résumé) *La réhabilitation de la salle Marc Jaffret est en cours. Le coût est de 405 440 €HT. Une demande de subvention sera faite auprès de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux).*

12 - 7 Avenant N°2 à la convention de participation de la ville aux charges de l'AML :

Pascal ISIDORE (résumé) *La convention avec l'AML arrive à échéance au 30 juin 2011. Avant de négocier une nouvelle convention, les deux parties souhaitent qu'un audit soit réalisé. En attendant, la convention est prolongée pendant un an.*

Jacques GAUDICHAUD : (résumé) *Quel est le coût*

de l'audit (il ne faudrait pas qu'il soit supérieur au déficit de l'AML) ? On voudrait avoir connaissance des conclusions de l'audit.

Pierre GRALEPOIS : (résumé) *L'AML a un déficit constant et doit en sortir. De plus, il faut confronter les méthodes pédagogiques aux besoins des Lucéens et faire évoluer ces méthodes.*